Rapport de l'auditeur et états financiers

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ci-joints de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) et toute l'information comprise dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, décrites dans la partie III du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada. Lorsqu'il existe plusieurs méthodes de comptabilité, la direction a choisi la méthode qu'elle jugeait la plus appropriée aux circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, puisqu'ils incluent certains montants fondés sur des estimations et des jugements, en particulier lorsque des opérations ayant une incidence sur la période comptable courante ne peuvent être comptabilisées avec certitude qu'à une date ultérieure.

La direction a déterminé ces montants par ailleurs raisonnablement fondés pour que les états financiers consolidés donnent une image fidèle sous tous les aspects significatifs d'après les renseignements disponibles en date du 13 février 2024.

La direction s'est dotée d'un système de contrôle interne dans le but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est exacte et complète sous tous les aspects significatifs. Le système de contrôle interne comprend une politique d'affaires établie qui s'applique à tous les employés. La direction estime que le système fournit l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées et enregistrées, que les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts et que l'actif de la Société est comptabilisé de manière appropriée et adéquatement préservé.

Le Conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière de rapports financiers et est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés. Il assume cette responsabilité par l'intermédiaire de son Comité de la vérification, des finances et des risques (le Comité).

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil d'administration et rencontrent périodiquement la direction, de même que l'auditeur externe, pour discuter de points concernant les contrôles internes sur le processus de communication de l'information financière et de questions de vérification et de rapports financiers, pour s'assurer que chaque partie s'acquitte de ses responsabilités et pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur externe. Le Comité soumet ses constatations à l'examen du Conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers consolidés en vue de les transmettre aux Sociétés membres de la SGDN. Le Comité doit aussi proposer à l'examen du Conseil d'administration et à l'approbation des Sociétés membres l'attribution ou le renouvellement du mandat de l'auditeur externe.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur externe indépendant, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, au nom des Sociétés membres.

Le 13 février 2024

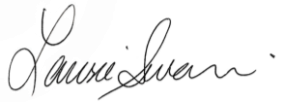

Laurie Swami
Présidente et
chef de la direction

Jeff Quick
Chef de la direction financière et
de la gestion des risques

États financiers consolidés de la

Société de gestion des déchets nucléaires

31 décembre 2023

Rapport de l’auditeur indépendant	67-68
État consolidé de la situation financière	69
État consolidé des résultats	70
État consolidé de l’évolution de l’actif net	71
État consolidé des flux de trésorerie	72
Notes complémentaires	73-84

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide East
8 Adelaide Street West
Suite 200
Toronto (Ontario) M5H 0A9
Canada

Tél. : 416 601-6150
Téléc. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Société de gestion des déchets nucléaires

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de gestion des déchets nucléaires (l'« Organisme »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'Organisme pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

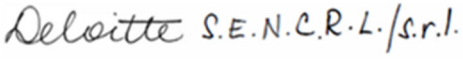

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 13 février 2024

Société de gestion des déchets nucléaires

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2023 $	2022 $
Actif			
À court terme			
Trésorerie		**4 817**	4 658
Apports à recevoir des membres	5a	**14 721**	14 754
Autres montants à recevoir des membres et d'ÉACL		**1 996**	1 668
Débiteurs		**5**	135
Charges payées d'avance et dépôts		**3 015**	2 756
		24 554	23 971
Immobilisations	3	**36 841**	37 999
Actif au titre des prestations constituées	7	**38 244**	40 902
		99 639	102 872
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	7 et 12	**24 146**	24 096
Incitatifs à la location reportés	8	**293**	377
Apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer	5b	**765**	148
		25 204	24 621
Apports reportés afférents aux immobilisations	6	**36 841**	37 999
Apports des membres et d'ÉACL reportés	5c	**4 723**	9 737
Passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite	7	**30 037**	23 117
		96 805	95 474
Actif net		**2 834**	7 398
		99 639	102 872
Engagements	10		

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil d'administration le 13 février 2024

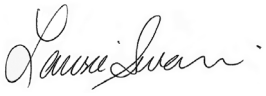

_____, Laurie Swami, présidente et chef de la direction

_____, Beth Summers, présidente – Comité de la vérification, des finances et des risques

Société de gestion des déchets nucléaires
État consolidé des résultats
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2023 $	2022 $
Produits			
Apports des membres	4	**139 420**	131 081
Apports d'ÉACL		**1 359**	250
		140 779	131 331
Variation des apports reportés afférents aux immobilisations	6	**1 158**	(164)
Variation des apports des membres et d'ÉACL reportés à long terme	5c	**5 014**	2 777
Variation des apports à recevoir des membres	5a	**(33)**	1 437
Variation des apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer	5b	**(617)**	1 221
Total des produits tirés des apports	11	**146 301**	136 602
Produits d'intérêts et autres produits	11	**459**	156
Total des produits		**146 760**	136 758
Charges			
Gestion adaptative progressive			
Affectation de personnel et administration		**60 977**	55 911
Concertation		**39 534**	29 552
Ingénierie		**14 665**	10 054
Processus de décision réglementaire		**9 303**	10 980
Évaluation de sites		**8 115**	17 576
Communications		**5 722**	5 538
Sûreté		**4 665**	3 677
Transport		**757**	347
		143 738	133 635
Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs			
Communications et concertation		**437**	1 074
Gestion des services techniques et de projets		**224**	368
		661	1 442
Amortissement des immobilisations		**1 773**	1 681
Perte à la cession d'immobilisations	3	**588**	—
Total des charges	11	**146 760**	136 758
Excédent des produits sur les charges de l'exercice		**—**	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société de gestion des déchets nucléaires

État consolidé de l’évolution de l’actif net

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	**2023** **$**	2022 $
Actif net au début de l’exercice		**7 398**	27 775
Excédent des produits sur les charges de l’exercice		**—**	—
Réévaluations durant l’exercice :			
Actif au titre des prestations constituées	7	**(85)**	(28 776)
Passif lié aux autres avantages postérieurs à l’emploi et aux prestations de retraite	7	**(4 479)**	8 399
Actif net à la fin de l’exercice		**2 834**	7 398

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société de gestion des déchets nucléaires

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	**2023** **$**	2022 $
Activités de fonctionnement			
Trésorerie provenant des apports		**139 343**	129 628
Intérêts et autres produits reçus		**459**	156
		139 802	129 784
Trésorerie versée pour les salaires et avantages et en échange de fournitures et de services		**(139 778)**	(132 587)
		24	(2 803)
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	3	**(1 436)**	(1 702)
Produit de la cession d'immobilisations	3	**135**	—
		(1 301)	(1 702)
Activités de financement			
Trésorerie provenant des apports pour les acquisitions d'immobilisations		**1 436**	1 702
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		**159**	(2 803)
Trésorerie au début de l'exercice		**4 658**	7 461
Trésorerie à la fin de l'exercice		**4 817**	4 658

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1. Description de l'organisme

La Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN ») est un organisme sans but lucratif sans capital social, constitué conformément à la *Loi sur les corporations canadiennes*, ainsi que l'exige la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (la « *LDCN* »), qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2002. La SGDN est désormais régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a obtenu un certificat de maintien le 20 décembre 2012.

Aux termes de la *LDCN*, les sociétés productrices d'électricité qui génèrent du combustible nucléaire irradié doivent constituer un organisme de gestion des déchets. Conformément à la *LDCN*, la SGDN a formé un Conseil consultatif, mené une étude et adressé des recommandations sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au gouvernement du Canada. Les résultats de l'étude et les recommandations ont été présentés en novembre 2005. Dans le cadre de son mandat à long terme, la SGDN a maintenant la responsabilité de mettre en œuvre la Gestion adaptative progressive (la « GAP »), une approche que le gouvernement du Canada a choisie pour la gestion du combustible nucléaire irradié.

La SGDN a officiellement commencé ses activités le 1er octobre 2002. Les membres fondateurs de la SGDN sont Hydro-Québec, la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick et Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») (les « membres »). En vertu de la *LDCN*, la SGDN est tenue d'offrir des services de gestion de déchets de combustible nucléaire moyennant des frais à tout propriétaire de déchets de combustible nucléaire produits au Canada, y compris les entités qui ne sont pas membres et Énergie atomique du Canada limitée (« ÉACL »).

En vertu d'un accord conclu entre les membres, le partage des coûts liés à la GAP pour 2023 est basé sur le principe du « producteur-payeur » et dépend du nombre total projeté de grappes de combustible et du moment présumé de l'accès aux installations de gestion à long terme du combustible irradié. Cette formule de partage des coûts est en vigueur depuis le 1er janvier 2018.

En novembre 2020, dans le cadre de l'examen de la Politique en matière de gestion des déchets radioactifs et de déclassement mené par le gouvernement du Canada, la SGDN a reçu le mandat de mettre au point une stratégie intégrée portant sur l'ensemble des déchets radioactifs du Canada, sans plans d'élimination à long terme. La Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs (« SIDR ») a été présentée au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Canada le 30 juin 2023, en vue de sa lecture et de son examen. Le 5 octobre 2023, la stratégie a été approuvée par le ministre. Compte tenu de cette approbation, la SGDN a maintenant comme nouvelle responsabilité la mise en œuvre de la gestion à long terme des déchets de moyenne activité et des déchets de haute activité autres que combustibles dans un dépôt géologique en profondeur.

Aux termes de la *LDCN*, la SGDN est responsable de la gestion de tous les déchets de combustible nucléaire, y compris ceux générés par les petits réacteurs modulaires (les « PRM ») en cours de développement. La SGDN appuiera l'évaluation technique des options pour l'entreposage à long terme du combustible des PRM et l'analyse connexe au moyen de contrats prévoyant le recouvrement des coûts, au besoin. La SGDN a conclu un tel contrat en 2022.

2. Principales méthodes comptables

Mode de présentation

La SGDN a choisi de présenter les états financiers consolidés qui comprennent ses comptes et ceux de ses filiales entièrement détenues (collectivement, la « SGDN »).

Les états financiers consolidés de la SGDN constituent des déclarations de la direction et sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, décrites dans la partie III du *Manuel de CPA Canada*, et les apports grevés d'une affectation sont présentés selon la méthode du report. Les principales méthodes comptables adoptées par la SGDN sont les suivantes :

Principes de consolidation

Les filiales entièrement détenues de la SGDN sont les entités contrôlées par la SGDN, qui a le droit et la capacité de retirer des avantages économiques futurs et qui assume les risques qui s'y rattachent. Le contrôle est le pouvoir de définir, de manière durable et sans le concours de tiers, les politiques stratégiques en matière d'exploitation, d'investissement et de financement d'une autre entité.

Le 2 janvier 2020, la SGDN a constitué en société par actions ses trois filiales entièrement détenues en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin de soutenir les activités d'évaluation de sites.

Les filiales entièrement détenues consolidées sont les suivantes :

- NWMO Property Management 1 Inc.;
- NWMO Property Management 2 Inc.;
- NWMO Property Management 3 Inc.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Immeuble de bureaux	15 ans
Mobilier et équipement de bureau	7 ans
Matériel de transport et matériel de travail	7 ans
Véhicules	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée initiale du bail, plus une période de renouvellement

Impôts sur les bénéfices

La SGDN et ses filiales entièrement détenues sont des organismes sans but lucratif et, en vertu de l'article 149(1)(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elles ne sont pas assujetties à l'impôt.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

Les apports reçus des membres et de l'ÉACL sont traités comme des apports grevés d'une affectation, et ils sont donc comptabilisés en produits lorsque des dépenses admissibles sont engagées. Les apports excédentaires des membres ou les montants manquants sont comptabilisés à titre d'apports reportés/à payer ou d'apports à recevoir des membres, respectivement.

Les apports utilisés aux fins de l'achat d'immobilisations de la SGDN sont initialement comptabilisés à titre d'apports afférents aux immobilisations reportés et amortis dans les produits à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts par la SGDN comprennent un régime de retraite contributif à prestations définies agréé, un régime complémentaire de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, notamment d'assurance vie collective et d'assurance maladie. La SGDN a adopté les politiques suivantes à l'égard de la comptabilisation de ces avantages postérieurs à l'emploi :

i) La SGDN comptabilise les obligations relatives au régime de retraite, au régime complémentaire de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. L'obligation au titre des prestations de retraite définies est établie selon la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services et est évaluée selon l'évaluation actuarielle préparée aux fins de la capitalisation (et non à des fins d'évaluation de la solvabilité ou de liquidation, ou à d'autres fins semblables). En vertu de cette méthode, le coût des prestations est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs, comme il est décrit à la note 7. En ce qui concerne les autres régimes sans capitalisation comme le régime complémentaire de retraite et les régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi, une méthode de la comptabilité d'engagement semblable est utilisée, et les obligations au titre des prestations sont évaluées en fonction de l'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation. Les réévaluations pour la période sont comptabilisées par le biais de l'état consolidé de l'évolution de l'actif net.

ii) Les obligations sont tributaires des hypothèses actuarielles, y compris en ce qui concerne la progression des salaires, l'inflation et la progression des coûts liés à des éléments précis (p. ex., coût de la vie, tendances des coûts des soins de santé). L'obligation et les coûts relatifs aux prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi sont établis annuellement par des actuaires indépendants à partir des hypothèses les plus probables de la direction. Le taux d'actualisation utilisé par la SGDN pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées prévues et les coûts liés au régime de retraite de la SGDN est fondé sur l'évaluation aux fins de la capitalisation selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, tandis que les taux d'actualisation des autres régimes de prestations aux employés sont calculés à partir du rendement d'obligations de sociétés cotées AA en vigueur à la fin de l'exercice.

iii) L'actif des caisses de retraite est évalué en fonction d'une valeur liée au marché aux fins de l'établissement du gain ou de la perte actuariel et du taux de rendement réel de l'actif des régimes. L'actif des régimes comprend des placements dans des fonds communs, dans des titres à revenu fixe et dans des parts de société en commandite d'un fonds de placements immobiliers. Le régime gère les risques de marché et de crédit liés à ces titres en mettant l'actif des régimes en fiducie et au moyen de sa politique de placement.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont imputés aux résultats à titre de charges pour l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Le gain ou la perte qui en découle est pris en compte dans les charges liées à l'affectation de personnel et à l'administration. Les opérations libellées en devises ayant eu lieu au cours de l'exercice ont été converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent la trésorerie, les apports à recevoir des membres, les autres montants à recevoir des membres et d'ÉACL, les débiteurs ainsi que les créditeurs et charges à payer.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur lorsque la SGDN devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement font l'objet d'un test à chaque date de clôture afin de déceler des indices de dépréciation. S'il y a effectivement dépréciation, la valeur de l'actif est réduite et la perte de valeur qui en découle est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés sont inscrites à la valeur d'échange.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période visée. Étant donné l'incertitude inhérente à ces estimations, les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les comptes qui nécessitent l'établissement d'estimations importantes comprennent l'actif au titre des prestations constituées, le passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite, certaines charges à payer et l'amortissement qui se fonde sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

3. Immobilisations

	Coût $	Amortissement cumulé $	**2023 Valeur comptable nette $**	2022 Valeur comptable nette $
Terrains	**31 839**	**—**	**31 839**	31 839
Matériel informatique et logiciels	**6 542**	**4 922**	**1 620**	1 672
Matériel de transport et matériel de travail	**4 725**	**2 631**	**2 094**	3 038
Mobilier et équipement de bureau	**1 984**	**1 595**	**389**	424
Améliorations locatives	**2 469**	**2 170**	**299**	345
Immeuble de bureaux	**1 183**	**590**	**593**	671
Véhicules	**381**	**374**	**7**	10
	49 123	**12 282**	**36 841**	37 999

Au cours de l'exercice, des immobilisations d'un coût de 2 006 $ (néant en 2022) et un amortissement cumulé de 1 283 $ (néant en 2022) ont été cédés puisque la recherche, l'élaboration, la création de prototypes et les essais liés aux conteneurs de combustible irradié ont été couronnés de succès, ce qui constitue une étape cruciale pour la constitution d'un dossier de sûreté dans le cadre de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada. Le produit de la cession d'immobilisations s'est chiffré à 135 $ (néant en 2022). La perte à la cession connexe de 588 $ (néant en 2022) a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Des acquisitions d'immobilisations totalisant 149 $ (247 $ en 2022) ont été exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie puisqu'elles étaient impayées à la fin de l'exercice. En 2023, des acquisitions d'immobilisations totalisant 247 $ (104 $ en 2022) ont été incluses dans l'état consolidé des flux de trésorerie puisqu'elles étaient à payer au 31 décembre 2022 et ont été payées en 2023 (à payer au 31 décembre 2021 et payées en 2022).

4. Opérations et soldes entre apparentés

Les opérations et les soldes non présentés séparément ailleurs dans les présents états financiers consolidés sont les suivants :

	GAP $	SIDR $	**2023 Total $**	2022 Total $
Opérations durant l'exercice				
Apports des membres				
Ontario Power Generation Inc.	**130 313**	**602**	**130 915**	124 711
Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick	**5 680**	**23**	**5 703**	4 482
Hydro-Québec	**2 783**	**19**	**2 802**	1 888
	138 776	**644**	**139 420**	131 081

5. Apports des membres et d'ÉACL

La SGDN reçoit des apports de ses membres et d'ÉACL, lesquels constituent sa seule source de financement. Les apports étant grevés d'une affectation, les produits sont comptabilisés lorsque des charges admissibles sont engagées. Les montants reçus avant que les charges admissibles soient engagées sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Les engagements au titre d'apports que la SGDN n'a pas encore reçus sont comptabilisés à titre d'apports à recevoir des membres lorsque le montant peut être déterminé et que la réception finale est probable.

a) Apports à recevoir des membres

Les apports à recevoir des membres comprennent les éléments suivants :

	2023	2022
	$	$
Ontario Power Generation Inc.	**14 425**	14 063
Hydro-Québec	**296**	197
Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick	**—**	494
	14 721	14 754

b) Apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer – à court terme

Les apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer comprennent les éléments suivants :

	2023	2022
	$	$
Énergie atomique du Canada limitée	**684**	148
Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick	**81**	—
	765	148

c) Apports des membres et d'ÉACL reportés à long terme

Les apports des membres et d'ÉACL reportés à long terme représentent les montants suivants reçus ou à recevoir aux fins du financement de divers avantages sociaux futurs :

	2023	2022
	$	$
Actif au titre des prestations constituées	**38 244**	40 902
Passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite	**(30 037)**	(23 117)
Passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite – à court terme (note 7)	**(650)**	(650)
Réévaluations de l'actif net	**(2 834)**	(7 398)
	4 723	9 737

5. Apports des membres et d'ÉACL (suite)

d) Évolution des apports des membres et d'ÉACL reportés

L'évolution des apports des membres et d'ÉACL reportés se présente comme suit :

	2023	2022
	$	$
Solde au début de l'exercice		
Apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer – à court terme	**148**	1 369
Apports des membres et d'ÉACL reportés – à long terme	**9 737**	12 514
	9 885	13 883
Apports reçus	**140 779**	131 331
Apports à recevoir	**14 721**	14 754
Produits comptabilisés tirés des apports	**(146 301)**	(136 602)
Montants reçus comptabilisés précédemment	**(14 754)**	(13 317)
Variation des apports reportés afférents aux immobilisations	**1 158**	(164)
	5 488	9 885
Solde à la fin de l'exercice		
Apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer – à court terme	**(765)**	(148)
Apports des membres et d'ÉACL reportés – à long terme	**4 723**	9 737

6. Apports reportés afférents aux immobilisations

	2023	2022
	$	$
Solde au début de l'exercice	**37 999**	37 835
Apports affectés à l'achat d'immobilisations	**1 338**	1 845
Moins l'amortissement dans les produits	**(1 773)**	(1 681)
Moins le produit de la cession d'immobilisations	**(135)**	—
Moins la perte à la cession d'immobilisations	**(588)**	—
Solde à la fin de l'exercice	**36 841**	37 999

7. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Avec prise d'effet le 1er janvier 2009, la SGDN offre des régimes d'avantages sociaux à certains de ses employés et retraités. Un aperçu de ces régimes figure ci-dessous.

a) Régime de retraite agréé

Le régime de retraite agréé canadien est un régime contributif à prestations définies couvrant les employés et les retraités admissibles. Le régime de retraite agréé est capitalisé et les actifs du régime sont gérés par des tiers et comprennent des placements dans des fonds communs, des titres à revenu fixe et des parts de société en commandite dans un fonds immobilier. Le coût des prestations et les actifs au titre de ce régime sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la SGDN.

b) Régime complémentaire de retraite

Le régime complémentaire de retraite est un régime à prestations définies couvrant certains employés et retraités. Ce régime n'est pas capitalisé.

c) Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi offrent une protection au titre de l'assurance maladie, de l'assurance dentaire et de l'assurance vie collective pour certains groupes d'employés à temps plein qui prennent leur retraite de la SGDN. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Une évaluation aux fins de la capitalisation, qui a été effectuée pour le régime de retraite agréé au 1er janvier 2023, a rendu compte d'un excédent actuariel de 37,3 millions $ et d'un ratio de financement de 138 % sur la base de la continuité de l'exploitation, ainsi que d'un excédent actuariel de 28,1 millions $ et d'un ratio de solvabilité de 126 % sur la base de la solvabilité.

Dans le cas où un régime de retraite agréé canadien affiche un excédent, la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdit le versement de cotisations tant que l'actif du régime dépasse 125 % de la valeur actualisée du passif du régime sur la base de la continuité de l'exploitation si le régime de retraite est également pleinement financé sur la base de la solvabilité (ratio de solvabilité supérieur à 105 %).

Par conséquent, la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdit au promoteur du régime de cotiser au régime de retraite après le dépôt du rapport d'évaluation actuarielle auprès des autorités de réglementation. Donc, la SGDN n'a versé aucune cotisation pour 2023 et 2022 conformément au rapport d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite agréé a été effectuée au 1er janvier 2023, celle du régime complémentaire de retraite l'a été au 31 décembre 2022, et celle des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2020. Le passif au 31 décembre 2023 est fondé sur une extrapolation des évaluations précédentes.

7. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les renseignements à l'égard des régimes de retraite et des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi de la SGDN se présentent comme suit :

	Régime de retraite agréé		Régime complémentaire de retraite		Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	**2023**	2022	**2023**	2022
	$	$	**$**	$	**$**	$
Variations de l'obligation au titre des prestations constituées						
Obligation au titre des prestations constituées au 1er janvier	**(94 915)**	(86 312)	**(7 117)**	(8 864)	**(16 650)**	(20 892)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**(4 425)**	(3 801)	**(543)**	(629)	**(1 245)**	(1 388)
Coût financier	**(5 189)**	(4 695)	**(406)**	(303)	**(901)**	(708)
Coût des services passés	**—**	2	**—**	—	**—**	(1 709)
Cotisations salariales	**—**	—	**—**	—	**—**	—
Prestations versées	**3 707**	3 046	**352**	374	**302**	244
(Perte actuarielle nette) gain actuariel net	**(5 273)**	(3 155)	**(2 805)**	2 305	**(1 674)**	7 803
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	**(106 095)**	(94 915)	**(10 519)**	(7 117)	**(20 168)**	(16 650)
Variations de l'actif des régimes						
Juste valeur de l'actif des régimes au 1er janvier	**135 817**	156 357	**—**	—	**—**	—
Rendement prévu de l'actif des régimes	**7 041**	8 129	**—**	—	**—**	—
Prestations versées	**(3 707)**	(3 046)	**(352)**	(374)	**(302)**	(244)
Gain actuariel net (perte actuarielle nette)	**5 188**	(25 621)	**—**	—	**—**	—
Cotisations patronales	**—**	—	**352**	374	**302**	244
Coût des services passés	**—**	(2)	**—**	—	**—**	—
Cotisations salariales	**—**	—	**—**	—	**—**	—
Juste valeur de l'actif des régimes au 31 décembre	**144 339**	135 817	**—**	—	**—**	—
Situation de capitalisation						
Juste valeur de l'actif des régimes	**144 339**	135 817	**—**	—	**—**	—
Obligation au titre des prestations constituées	**(106 095)**	(94 915)	**(10 519)**	(7 117)	**(20 168)**	(16 650)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	**38 244**	40 902	**(10 519)**	(7 117)	**(20 168)**	(16 650)
Tranche à court terme	**—**	—	**(350)**	(350)	**(300)**	(300)
Tranche à long terme	**38 224**	40 902	**(10 169)**	(6 767)	**(19 868)**	(16 350)
	38 224	40 902	**(10 519)**	(7 117)	**(20 168)**	(16 650)
Composantes des coûts comptabilisés						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**4 425**	3 801	**543**	629	**1 245**	1 388
Coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées	**5 189**	4 695	**406**	303	**901**	708
Rendement prévu de l'actif des régimes	**(7 041)**	(8 129)	**—**	—	**—**	—
Coûts comptabilisés	**2 573**	367	**949**	932	**2 146**	2 096

La tranche à court terme du passif au titre des prestations constituées de 650 $ (650 $ en 2022) incluse dans les créditeurs et charges à payer représente une partie du montant total de 30 687 $ (23 767 $ en 2022) du passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice du régime complémentaire de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Les coûts des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés sont inclus dans les catégories de charges respectives dans l'état consolidé des résultats.

Les réévaluations présentées dans l'état consolidé de l'évolution de l'actif net comprennent des réévaluations découlant du régime de retraite agréé totalisant 85 $ (28 776 $ en 2022), et des réévaluations découlant du régime complémentaire de retraite et des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi totalisant 4 479 $ (8 399 $ en 2022), et elles découlent du tableau qui précède. Les écarts actuariels sont fonction des modifications des hypothèses démographiques ou financières, ou des ajustements liés à l'expérience, selon le cas, par rapport aux hypothèses utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle.

7. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des coûts et des obligations au titre des prestations constituées de la SGDN sont les suivantes :

	Régime de retraite agréé		Régime complémentaire de retraite		Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	**2023**	2022	**2023**	2022
	%	%	**%**	%	**%**	%
Taux d'actualisation au début de l'exercice	**5,25**	5,25	**5,10**	3,10	**5,10**	3,10
Taux de progression des salaires	**3,00**	3,00	**3,00**	3,00	**—**	—
Taux d'augmentation du coût de la vie	**2,00**	2,00	**2,00**	2,00	**—**	—
Taux tendanciel de l'augmentation du coût des soins de santé	**—**	—	**—**	—	**5,12**	5,16
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	**5,25**	5,25	**4,60**	5,10	**4,60**	5,10
Durée résiduelle moyenne d'activité des employés	**15 ans**	15 ans	**15 ans**	15 ans	**16 ans**	15 ans

L'information liée à la sensibilité relative aux autres avantages postérieurs à l'emploi est la suivante :

	2023	2022
	$	$
Incidence d'une augmentation de 1 % du coût des soins de santé sur les éléments suivants :		
Obligation au titre des prestations constituées	**4 574**	3 437
Coût des services rendus et coût financier au cours de l'exercice	**859**	585
Incidence d'une diminution de 1 % du coût des soins de santé sur les éléments suivants :		
Obligation au titre des prestations constituées	**(3 367)**	(2 566)
Coût des services rendus et coût financier au cours de l'exercice	**(597)**	(414)

Le régime complémentaire de retraite n'est pas capitalisé et est garanti par une lettre de crédit de soutien de 10 224 $ (8 754 $ en 2022) obtenue par OPG pour le compte de la SGDN, tel qu'il a été approuvé par les membres.

8. Incitatifs à la location reportés

	2023	2022
	$	$
Incitatifs à la location	**836**	836
Moins l'amortissement cumulé	**(543)**	(459)
	293	377

9. Garanties et éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la SGDN conclut des ententes qui répondent à la définition d'une garantie.

a) La SGDN a accordé une indemnisation en vertu de différents contrats. Aux termes de ces contrats, la SGDN accepte d'indemniser la contrepartie relativement à divers éléments incluant, sans s'y limiter, tous les passifs, toutes les pertes, toutes les poursuites et tous les dommages survenus pendant ou après la durée des contrats.

b) La SGDN accorde une indemnisation à tous les administrateurs, membres de la direction et employés agissant au nom de la SGDN relativement à divers éléments incluant, sans s'y limiter, des montants pour régler des poursuites judiciaires à l'égard de services fournis à la SGDN, sous réserve de certaines restrictions.

La nature de ces ententes d'indemnisation ne permet pas à la SGDN de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer, en raison des difficultés que comporte l'évaluation du passif, difficultés qui traduisent l'imprévisibilité des événements futurs et la couverture illimitée offerte aux contreparties. Historiquement, la SGDN n'a pas effectué de paiements en vertu de ces ententes ou d'ententes semblables et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé relativement à ces ententes.

La SGDN a conclu une entente en vertu de laquelle elle s'est engagée à fournir à une contrepartie du financement qui sera payé le 2 juillet 2024, sous réserve du respect de certaines conditions. Aucun passif n'a été comptabilisé dans les présents états financiers puisque l'événement futur déterminant n'est pas encore survenu.

La SGDN a également pris des dispositions visant la mise en place d'une lettre de crédit de soutien émise par OPG visant à garantir son régime complémentaire de retraite (se reporter à la note 7).

10. Engagements

La SGDN a conclu des contrats de location de locaux et d'un véhicule qui viennent à expiration à diverses dates jusqu'au 30 juin 2027.

Pour la durée initiale des contrats de location, les paiements annuels minimaux estimatifs jusqu'à leur expiration s'échelonnent comme suit :

	$
2024	1 739
2025	1 362
2026	1 047
2027	524
	4 672

11. Information sectorielle

L'information sectorielle des deux secteurs isolables de la SGDN se présente comme suit :

	GAP		SIDR		Total	
	2023	2022	**2023**	2022	**2023**	2022
	$	$	**$**	$	**$**	$
Produits tirés des apports	**145 641**	135 161	**660**	1 441	**146 301**	136 602
Produits d'intérêts et autres produits	**458**	155	**1**	1	**459**	156
Total des produits	**146 099**	135 316	**661**	1 442	**146 760**	136 758
Amortissement des immobilisations	**1 773**	1 681	**—**	—	**1 773**	1 681
Perte à la cession d'immobilisations	**588**	—	**—**	—	**588**	—
Charges de fonctionnement	**143 738**	133 635	**661**	1 442	**144 399**	135 077
Total des charges	**146 099**	135 316	**661**	1 442	**146 760**	136 758
Entrées d'immobilisations	**1 338**	1 845	**—**	—	**1 338**	1 845

La répartition des charges communes au titre de la prestation de services entre chaque secteur isolable ci-dessus est basée sur les heures de travail du personnel dans chaque secteur.

12. Sommes à remettre à l'État

Les sommes à remettre à l'État comprennent les montants suivants :

	2023	2022
	$	$
Taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (« TPS/TVH ») à payer	**(2 164)**	(1 668)
Montants au titre de la TPS/TVH à recevoir	**737**	823
Montant net au titre de la TPS/TVH à payer	**(1 427)**	(844)

Le solde net à payer de 1 427 $ (844 $ en 2022) au titre des sommes à remettre à l'État est inclus dans les créditeurs et charges à payer.